

## MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

### **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04.05.2015**

Le 04 mai 2015 à vingt heures quinze.

le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian DESSAPTLAROSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/04/2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. Christian DESSAPTLAROSE, Mme Catherine IRLES, M. Xavier BRUN, M. Jean-Claude MORIN, M. Yves FAYET, M. Jean-François BARRAUD, Mme Laurence SOULERAS, M. Richard PARRA, M. Andrianjaka RANAÏVOMANANA, Mme LEITE Corinne, M. Jean-Claude LIGIER, Mme Lydie CLAUD.

Absents excusés : M. Christophe DASSAUD.

Pouvoirs : Mme Sandrine MOREL à Mme Catherine IRLES, M. Fabien HÉRAUD à Mme Lydie Claud.

Madame IRLES Catherine a été désigné secrétaire de séance.

#### **Objet : Tarif de la redevance d'assainissement collectif – Année 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le tarif H.T. appliqué pour le m<sup>3</sup> pour la consommation 2014/2015, avec facturation en 2015 est de 1.20 €.

Pour l'année 2016, le tarif de la redevance assainissement collectif proposé, serait de 1.35 € / m<sup>3</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide que le tarif de la redevance assainissement collectif pour l'année 2016 sera de 1.35 € / m<sup>3</sup>.

#### **Objet : Remboursement du transport scolaire – Enfants de Limons à l'Ecole Primaire de Luzillat.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que pour l'année scolaire 2013/2014, que les frais de transports scolaires pour les enfants de la Commune de Limons, scolarisés à l'école primaire de Luzillat étaient payés par les parents auprès de la Commune de Luzillat et chaque année la Commune de Limons prenait en charge 50% de ce paiement par le biais d'une participation à la Commune de Luzillat. Cette dernière effectuait le remboursement d'un semestre de transport aux parents ayant payés la totalité de l'année.

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, c'est le Conseil Général, qui désormais, gère la facturation des transports.

Cependant Monsieur le Maire, explique qu'il souhaiterait avec l'accord du Conseil Municipal, continuer à rembourser les parents des enfants scolarisés à l'école primaire de Luzillat et utilisant les transports scolaires, à hauteur d'un semestre par an.

Pour obtenir ce remboursement, il sera nécessaire que les personnes, désirant être remboursées, devront s'acquitter d'un justificatif de paiement, les deux semestres de transports scolaires étant réglés auprès de la pairie départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- De permettre le remboursement d'un semestre pour tout enfant scolarisé à l'école primaire de Luzillat, sur présentation d'un justificatif attestant du paiement effectif de l'année de transport,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et d'effectuer le remboursement sur le compte (6247) du budget principal prévu à cet effet.

MAIRIE DE LIMONS  
Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Décision modificative n° 1 : Virements de Crédits : Participations EPF-Smaf - Budget Assainissement – Exercice 2015.**

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la Commune doit verser pour la 1<sup>ère</sup> année une participation auprès de l'EPF-Smaf, pour l'exercice 2015, au Budget Assainissement. Un virement de crédit est nécessaire afin d'effectuer le paiement de la facture (modification de l'article d'imputation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice Assainissement 2015.

**CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
27	2763	OPFI		<i>Autres créances immob. Créances sur collect. publiques</i>	<b>603.00 €</b>

**CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
16	1641	OPFI		<i>Emprunts en euro</i>	<b>-603.00 €</b>

**Objet : Décision modificative n° 1 : Virements de Crédits : Annulation de titres - Budget Commune – Exercice 2015.**

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'un virement de crédit est nécessaire afin d'effectuer une annulation de titres sur l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice 2015.

**CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
67	673			<i>Titres annulés</i>	<b>100.00 €</b>

**CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	60623			<i>Alimentation</i>	<b>- 100.00 €</b>

MAIRIE DE LIMONS  
Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Questions diverses :**

**Invitation Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier :** 23.05.2015 – Commission Tourisme  
Inauguration des bords d'Allier – Gestion de la cérémonie par la Communauté de Communes.

**Auvergne Habitat :** ouverture des plis par la C.A.O. : le 12.05.2015 à 9h30 à Clermont-Ferrand.

**Réunification des Communautés de Communes :** regroupement : 20 000 habitants environ – Loi NOTRe.

**Agenda d'accessibilité programmé :** avant le 27.09.2015.

Regroupement avec la Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier pour la réalisation de ce projet.  
Un nouveau diagnostic avec la société SOCOTEC sera réalisé.

**Commission scolaire :** réunion du 15.04.2015.

Répartition des TAP : Refaire la Convention au prorata du nombre d'enfants.  
Transports scolaires gérés par chaque Commune.

**Fête du pain :** préparation des affiches, flyers ...

Recherche de bénévoles pour « **Le dimanche du piéton** » le 21.06.2015.

A Limons, le 1<sup>er</sup> juin 2015  
Signé par le Maire,  
Christian DESSAPTLAROSE